

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. DE MALARCE

Quelques données statistiques montrant le progrès des caisses d'épargne en Europe et aux États-Unis

Journal de la société statistique de Paris, tome 28 (1887), p. 134-138

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1887__28__134_0

© Société de statistique de Paris, 1887, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES MONTRANT LE PROGRÈS DES CAISSES D'ÉPARGNE EN EUROPE ET AUX ÉTATS-UNIS.

Les données statistiques suivantes sont extraites de l'*Étude historique, administrative et statistique des caisses d'épargne dans les divers États du monde civilisé*, qui m'a été demandée pour le *Dictionnaire des Finances*, publié sous la direction de M. Léon Say. Cette étude fait partie des travaux d'histoire, de législation, d'administration et de statistique préparés depuis 1883 par nos associés d'Europe et d'Amérique, pour la troisième session du Congrès scientifique universel quinquennal des institutions de prévoyance, qui aura lieu les 1^{er}-7 juillet 1889, année de l'Exposition universelle de Paris.

A la première session de ce Congrès, en 1878, sous la présidence de M. Hipp. Passy, 630 documents, de tous les pays d'Europe, des États-Unis, du Brésil et d'Autriche, furent envoyés au Congrès; à la seconde session, en 1883, sous la présidence

de M. Léon Say, 2,520 rapports, mémoires et autres documents furent reçus des mêmes pays et de quelques autres (Canada, Mexique, République Argentine); ces documents, déposés et classés dans les archives du Congrès à Paris, sont constamment visités par des hommes d'État, savants et administrateurs, étrangers et français. Cette masse de documents s'augmente sans cesse, dans l'intervalle des sessions, par des envois de publications nouvelles. C'est là le fonds, riche et de bon aloi, de nos études, qui sont surtout des études expérimentales basées sur l'observation des faits sociaux.

Les membres du Congrès les plus attachés à ces études (la Société et le Congrès comprend 300 Français et 450 étrangers) ont eu la pensée pour la session de 1889 de donner plus d'importance dans leurs mémoires à la partie historique, de manière à montrer les origines et les développements, à travers le temps, de chacune des institutions de prévoyance, soit dans leur pays respectif, soit dans l'ensemble du monde civilisé, depuis le milieu du siècle dernier où la plupart de ces institutions ont pris corps en des organisations méthodiques, et même depuis la fin du xvi^e siècle, époque où quelques hommes d'État et de science ont distingué pour la première fois les classes ouvrières des classes indigentes, jusque-là confondues dans ce qu'on appelait la masse du peuple; et ce fut alors que des *institutions économiques*, propres spécialement à aider les ouvriers (on disait : les mercenaires, les paysans) furent suggérées à côté et à part des *institutions charitables*, faites pour secourir par l'aumône les indigents. « A l'indigent, l'assistance charitable; à l'ouvrier, l'aide économique », tel fut le principe nouveau entrevu par ces éminents penseurs, esprits afflinés et fortifiés par les luttes du xvi^e siècle, et qui auraient peut-être résolu bien des questions de profonde portée sociale si à la mort d'un de leurs chefs, Henri IV, la politique personnelle n'avait repris empire, arrêté le sage mouvement des améliorations populaires, et ajourné ces progrès pour près de deux siècles.

Celle des institutions économiques populaires qui s'est le plus développée et perfectionnée, qui aujourd'hui a rallié par tout le monde civilisé le plus grand nombre de clients et met en œuvre la plus grande somme de la fortune du peuple, c'est la Caisse d'épargne. Projetée en un *plan* très précis, en 1611, à Paris, par Hugues Delestre, docteur ès-droits, lieutenant civil, conseiller royal; organisée en 1778, à Hambourg, par la *Société Hambourgeoise des arts et industries utiles* (*Hamburgische Gesellschaft zur Beförderung der Künste und nützlichen Gewerbe*), fondée en 1765; propagée de là dans quelques États de l'Europe comme institution privée; élevée en 1817 au rang d'institution sociale publique par un *act* du Parlement britannique; acclimatée dès lors assez rapidement en France, en Allemagne (1818) et dans le reste de l'Europe, — la Caisse d'épargne est devenue comme un organe nécessaire de tout État civilisé. Mais c'est surtout en Angleterre qu'elle a reçu les améliorations les plus heureuses, au moyen de lois d'organisation et de procédés de fonctionnement et de contrôle remarquables par la sûreté, la facilité et la précision des opérations, et par les résultats. Dans ces dernières années, la France s'est appliquée, après l'étude comparée des divers pays, à adopter ces améliorations; elle y a ajouté quelques services tout nouveaux, tels que la Caisse d'épargne scolaire; cette institution toute moderne et française, essayée pendant quarante ans, depuis 1834, en plusieurs localités de France et d'Europe, a pris enfin, depuis 1874, une organisation déterminée et une extension qui en a fait aujourd'hui une branche auxiliaire d'éducation, officiellement inscrite depuis 1879 dans le système de l'en-

seignement primaire en France, une sorte d'exercice préparatoire à toutes les institutions de prévoyance.

Les efforts réussis de la France depuis douze ans, pour les institutions d'épargne, ont déterminé dans la plupart des pays civilisés une véritable émulation par des lois nouvelles, par des organisations plus nombreuses et mieux réglées. Et voici, à grands traits statistiques, les résultats, sans précédent, de ce grand mouvement de progrès sociaux.

Le tableau suivant concerne quinze États de l'Europe, formant actuellement une population de 192 millions d'habitants (quatre États assez bien dotés de caisses d'épargne, mais qui n'ont pas fait de statistique récente n'ont pu y être compris) :

Dans ces 15 États, on comptait (je donne ici les chiffres ronds pour faciliter la mémoire : le détail est donné dans mon travail, dont les parties relatives à 1874 et 1878 ont paru dans le *Journal des Économistes* de 1876 à 1880) :

En 1874, 31 décembre : 12 millions de déposants et 7 milliards de francs en dépôt ;

En 1878, 31 décembre : 16 millions de déposants et 9 milliards 400 millions de francs en dépôt ;

En 1883, 31 décembre : 21.4 millions de déposants et 12.6 milliards de francs en dépôt.

Le progrès de 1874 à 1883 est considérable, si l'on réfléchit que l'institution avait mis plus d'un demi-siècle pour arriver, en 1874, à 12 millions de déposants et 7 milliards de francs de stock en dépôt ; et que dans ces neuf dernières années, le nombre des clients s'est étendu de 12 à 21 millions, et le stock, de 7 à 12 milliards et demi de francs.

Au cours de cette période, la France (population : 37.6 millions d'habitants), qui était fort en arrière, a atteint et dépassé même l'Angleterre (j'entends le Royaume-Uni) [35.2 millions d'habitants].

Angleterre (old et post = Savings Banks).

		DÉPOSANTS.	MILLIONS de francs.
Accroissement de 50 p. 100 dans le nombre des déposants.	à la fin de l'exercice 1874 . . .	3,134,871	1,036 old. 578 post. 1,614 total.
	— 1878 . . .	3,408,466	1,106 old. 760 post. 1,866 total.
	— 1883 . . .	4,671,826	1,200 old. 1,044 post. 2,244 total.

France.

		DÉPOSANTS.	FRANCS.
132 p. 100.	à la fin de l'exercice 1874 . . .	2,170,066	573,498,967
	— 1878 . . .	3,173,721	1,016,166,402
	— 1883 . . .	4,562,452	1,816,451,452 anciennes caisses.
		375,838	77,431,414 postales organisées le 1 ^{er} janv. 1882.
		4,938,290	1,893,882,866

Comme le maximum légal est de 5,000 fr. en Angleterre et de 2,000 fr. seulement en France, on ne peut comparer exactement les deux pays au point de vue du stock des dépôts.

Notons seulement les deux stocks : à la fin de l'exercice 1883, en Angleterre, le stock de toutes les caisses d'épargne était de 2,244 millions de francs ; en France, 1,893 millions de francs, dépôts qui, en Angleterre et en France, sont exclusivement placés (en vertu des lois ou ordonnances édictées depuis 1817 et 1818) en valeurs d'État ou valeurs garanties par l'État, pour la plus grande sûreté possible des épargnes du peuple ; ce qui d'ailleurs procure et assure à l'État des acquéreurs permanents et croissants des rentes publiques, au grand avantage du crédit de l'État, base du crédit public. C'est ce que faisait observer M. Gladstone, lors de sa dernière conversion du Trois consolidé, en attribuant à l'afflux permanent et croissant des fonds d'épargne dirigé par le *National Debt office* sur les rentes d'État, l'élévation constante des cours jusqu'au pair de 100 pour le 3 p. 100.

— Aux États-Unis, on comptait :

En 1876, 44 millions d'habitants : 2,400,000 déposants avec 4 milliards 392 millions de francs en dépôt ;

En 1882, 53 millions d'habitants : 2,600,000 déposants avec 4 milliards 983 millions de francs en dépôt.

Il faut noter que les caisses d'épargne des États-Unis ont un maximum légal de dépôt qui va de 5,000 à 25,000 fr., bien supérieur au maximum d'Europe : ce qui explique les énormes stocks que nous venons de relever.

Nous devons dire que les caisses d'épargne sont presque toutes concentrées dans 8 États, les États de l'Est, comme d'ailleurs les autres institutions de prévoyance. Ces 8 États, les plus avancés en instruments de civilisation, représentent le cinquième de la population totale des États-Unis, et ils possèdent les neuf dixièmes des déposants de toute l'Union.

Eu égard à la population, qui, de 1876 à 1883, s'est accrue de 44 millions à 53 millions d'habitants, le nombre des déposants et le stock sont en décroissance : ce qui est attribué par les *superintendents* des *Savings Banks* des États, dans leurs rapports annuels, aux faillites nombreuses des caisses d'épargne par suite de leurs placements de fonds en valeurs fructueuses en apparence, mais peu sûres : d'où les vœux exprimés par les rapports officiels de ces *superintendents* : que la loi prescrive désormais les placements exclusifs en valeurs de tout repos, en valeurs des États ou en valeurs garanties par les États.

— Pour l'institution des caisses d'épargne scolaires en France, on comptait (les données statistiques sont de janvier) :

	NOMBRE des écoliers épargnants.	STOCK des épargnes à la date du relevé.
En 1874 = 7 caisses d'épargne scolaires (janvier).		francs.
En 1877 = 8,033	143,272	= 2,984,352
En 1880 = 14,372	304,845	= 6,403,773
En 1883 = 19,433	395,865	= 9,064,583
En 1886 = 23,980	491,160	= 11,943,268

En Italie, nous trouvons (rapports de M. Bodio) 3,456 caisses d'épargne scolaires (le nombre des livrets n'est pas marqué pour toutes les écoles).

En Hongrie, M. Franz Weisz nous indique 691 caisses d'épargne scolaires, dont

517 recensées en 1885, présentent 23,494 écoliers épargnants avec un stock en dépôt de 381,185 fr.

En Allemagne, M. le pasteur Senckel fait rapport sur 717 caisses d'épargne scolaires, avec 54,850 écoliers épargnants, ayant un stock en dépôt de 673,750 fr. Un notable mouvement de propagande s'est produit dans toute l'Allemagne à la suite de la lettre où le Chancelier de l'Empire, M. de Bismarck, après enquête sur les résultats éducatifs des caisses d'épargne scolaires, a recommandé énergiquement cette institution comme « la base éducative de la vie réglée, de la saine vie économique du peuple ».

En Angleterre, le dernier rapport du département de l'Éducation donne 2,102 caisses d'épargne scolaires, dont 74 à Liverpool avec 10,921 écoliers épargnants, et 68 à Birmingham, avec 9,200 écoliers épargnants. Depuis l'année dernière, un comité spécial s'est constitué pour propager, dans tout le Royaume-Uni, cette institution à l'égal de ce qui s'est fait à Liverpool et à Birmingham et par émulation de la France. Une grande assemblée, composée de membres du Parlement, d'administrateurs de caisses d'épargne, de professeurs et de pasteurs, s'est tenue à Liverpool le 7 janvier dernier pour constater les résultats éducatifs de l'institution nouvelle. Dans cette réunion, l'évêque de Liverpool a fait l'éloge de la France sur le domaine des institutions de prévoyance, et il a rappelé les trois célèbres maximes d'ordre moral et économique de John Wesley : Travailler autant qu'on peut ; épargner autant qu'on peut, et donner autant qu'on peut. Un autre rapporteur, M. Samuel Smith, membre du Parlement, a dit : « Le fait d'épargne de la part de nos enfants est un acte de sacrifice ; et toutes les grandes choses se font par la vertu d'un sacrifice. L'exercice d'épargne forme ainsi des énergies morales qui, dans la vie de l'adulte, se retrouvent décuplées, et dont la somme constitue la force de travail, de résistance à l'extravagance, de dévouement, de la nation. Et c'est pourquoi je félicite la ville de Liverpool de donner ainsi aux autres parties du pays, par ses caisses d'épargne scolaires, cet exemple d'un système d'éducation qui élève le niveau moral des citoyens. »

— Au Brésil, l'institution des caisses d'épargne scolaires, expérimentée depuis 1878, surtout dans les provinces de Rio-Janeiro et de Pernambuco, vient d'être inscrite parmi les exercices réguliers des écoles dans un nouveau règlement général de l'enseignement édicté par le président de la province de Pernambuco. L'exposé des motifs de ce statut brésilien porte : « Entre les principales dispositions, que le nouveau règlement consolide et classe, figurent celles relatives aux caisses d'épargne scolaires, institution de grande valeur éducative, et qui, malgré les obstacles qui lui ont été suscités en quelques pays, même en France, va produisant partout de bons fruits, et devient partie intégrante et de première importance dans les matières qui font la véritable éducation économique et civique. »

— De même, aux États-Unis, un comité comprenant des membres du Congrès (Parlement) des États-Unis et des législatures des États, des professeurs et des administrateurs de caisses d'épargne, s'est formé récemment dans un but analogue. Un *tract*, résumant, en anglais, nos publications sur cette institution, vient d'être distribué en grands nombres dans tous les États de l'Union, où la presse agit aussi pour secondar ce progrès avec la puissance dont elle est douée, surtout dans ce pays.

A. DE MALARGE.